



## Porter plainte contre école privée

Par **ajap**, le **22/03/2013** à **02:38**

Bonjour,

L'an dernier j'étais en école privée de formation professionnelle de stylisme. Lors de mon entretien avec la directrice avant mon inscription et le paiement (9000e) elle a évoqué différents cours que je n'ai jamais eu. Une fois l'école payé j'ai reçu un emploi du temps avec les cours que je n'ai jamais eu (dont la directrice m'avait parlé) et un nombre d'heure qui ne correspond pas aux heures que j'avais. Il est évoqué un horaire hebdomadaire moyen d'environ 28 heures de cours, ainsi que des cours tous les après midi or j'avais cours tous les matins de 9h30 à 12h environ du Lundi au Vendredi et cours un après midi dans la semaine pour un total de 20h par semaine. Cet emploi du temps (seule preuve écrite en ma possession) et les dires de la directrice sont ils de la publicité mensongère?

Les informations erronées que l'on m'a donné avant et après mon paiement peuvent elles me permettre d'entreprendre un recours?